

Arrêté n°2025-12 du 20 juin 2025 portant composition des jurys de suivi du semestre de printemps 2025 - session de rattrapage – 10 juillet 2025

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation et notamment ses article L 712-2 et L 613-1 ;
Vu le décret n°2018-285 du 18 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH) ;
Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 janvier 2024 portant nomination de Pascal VAIRAC comme directeur de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechniques (SUPMICROTECH) ;
Vu le règlement des études 2024/2025 de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechnique SUPMICROTECH (FISE) et notamment ses articles 3.1 et 5.12 ;

ARRETE

Article 1 – Date du jury

Les jurys de suivi – session de rattrapage - pour la session de Printemps 2025 se réuniront les :

Jeudi 10 juillet 2025 – 08h00 à 10h30 – Salle Edgar FAURE

Article 2 : Composition du jury de suivi – Session de rattrapage – Printemps 2025

La composition du jury de suivi – session de rattrapage - est fixée par le directeur de l'établissement sur proposition du directeur adjoint à la formation. Le jury de suivi – session de rattrapage - ne peut prendre de décision valable uniquement si l'ensemble du jury est réuni. Le jury de suivi – session de rattrapage - examine le semestre de chaque élève inscrit dans la formation concernée. Il se prononce sur la validation ou non du semestre et sur les exclusions des élèves n'ayant pas rempli les conditions pour demeurer dans leur cursus.

Le jury de suivi – session de rattrapage - pour la session de printemps 2025 sera composé comme suit :

- Pascal VAIRAC – professeur des universités – directeur de SUPMICROTECH (**président de jury**)
- Christophe VARNIER – maître de conférences, directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante
- Firmin VARESCON – professeur agrégé, coordinateur aux formations
- Sarah BURE – professeur agrégé, responsable des UE B1, J1, UE Transverse Option
- Gawtun NAMAH – professeur des universités, responsable des UE B2 et P1
- Christophe DIELEMANS – professeur agrégé, responsable des UE B4 et S3
- Yann LE GORREC – professeur des universités, responsable des UE B5 et S2
- Violaine GUICHERET – maître de conférences, responsable de l'UE B3
- Bruno CAVALLIER – maître de conférences, responsable des UE J4 et S1
- Jérôme DEJEU – maître de conférences, responsable de l'UE J2
- Nathaël ALIBAUD – maître de conférences, responsable de l'UE J3
- Pierre GRAILHE – professeur d'éducation physique et sportive, responsable des UE V1

- Sébastien THIBAUD – professeur des universités, responsable de l’UE P3

Si besoin, le jury peut entendre les membres de l’équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 3 - Exécution

Le directeur général des services est chargé de l’exécution de la présente décision, de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l’académie de Besançon, chancelière des universités ainsi que de sa publication sur les sites internet et intranet de SUPMICROTECH.

A Besançon, le 20 juin 2025

Le Directeur de SUPMICROTECH



Pascal VAIRAC